

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023

I – Le cadre général du budget

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 a été voté le 4 avril 2023 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement en maintenant le niveau et la qualité des services aux habitants et de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt tout en poursuivant les opérations d'investissement envisagées, notamment en mobilisant des subventions auprès de partenaires chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité.

La section de fonctionnement correspond aux dépenses d'entretien courant des bâtiments, au versement des salaires et indemnités, à toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des différents services.

La section d'investissement correspond à tous les travaux et achats, d'ampleur variable, visant à améliorer ou conserver le patrimoine communal.



II – La section de fonctionnement

2-1 Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe les dépenses et les recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

2-2 Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 586 784,92 € entre les dépenses et les recettes.

Elle reprend l'excédent reporté de 420 071,70 €.

DEPENSES PREVUES PAR CHAPITRE		
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
11	Charges à caractère général	282 501,44 €
12	Charges des personnel et frais assimilés	419 200,00 €
65	Autres charges de gestion courante	461 175,00 €
14	Atténuations de produits	16 150,00 €
Sous-total des dépenses de gestion des services		1 179 026,44 €
66	Charges financières	21 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	500,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		22 000,00 €
23	Virement à la section investissement	369 041,90 €
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 716,58 €
Sous-total des dépenses d'ordre de fonctionnement		385 758,48 €
TOTAL		1 586 784,92 €

RECETTES PREVUES PAR CHAPITRE		
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
70	Produits des services, du domaine et ventes	46 975,72 €
73	Impôts et taxes	5 000,00 €
731	Impôts directs	725 617,00 €
74	Dotations, subventions et participations	334 257,00 €
75	Autres produits de gestion courante	54 850,00 €
Sous-total des recettes de gestion courantes		1 166 699,72 €
76	Produits financiers	13,50 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 166 713,22 €
002	Résultat d'exploitation reporté	420 071,70 €
TOTAL		1 586 784,92 €



III – La section d'investissement

3-1 Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme et regroupe les dépenses et les recettes qui contribuent à accroître la valeur ou la consistance du patrimoine communal. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures existantes, soit sur des structures en cours de création.

En recettes, deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement), le remboursement du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement.

3-2 Vue d'ensemble de la section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 1 307 112,16 € entre les dépenses et les recettes.

DEPENSES PREVUES PAR CHAPITRE		
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
16	Emprunts et dettes assimilées	100 333,00 €
Sous-total opérations financières		100 333,00 €
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
204	Subventions d'équipement versées	10 344,35 €
21	Immobilisations corporelles	1 196 434,81 €
Sous-total opérations d'équipement		1 206 779,16 €
TOTAL		1 307 112,16 €

Détail par opération

- Matériel divers : chapiteau, fauteuil de bureau, matériel informatique, abri vélo, tables, tondeuse,
- Acquisition terrain : réserves foncières,
- Bâtiments communaux : radiateurs, rénovation cuisine salle de réception, toiture Mamisèle, reprise fissures hall des sports, escalier hall des sports, chauffage Mamisèle, rénovation salle catéchisme,
- Eclairage public : remplacement lanternes par des leds et candélabres rue de Jeanticq, rue des Pins Parasols et lotissement les Jardins du Vignau,
- Cimetière : columbarium,
- Place publique : muret de la mairie,
- Aménagement de loisirs : aires de jeux, réfection tennis, agrés,
- Voirie : réfection impasse du Baradet, chemin du Marais, viabilisation pôle médical, poubelles Berns.



RECETTES PREVUES PAR CHAPITRE		
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
13	Subventions d'investissement	280 301,00 €
Sous-total recettes d'équipement		280 301,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	91 947,59 €
16	Emprunt et dettes assimilées	500 000,00 €
Sous-total des recettes réelles financières		591 947,59 €
21	Virement de la section d'exploitation	369 041,90 €
40	Opérations d'ordre de transfert entre section	16 716,58 €
Sous-total des recettes d'ordre d'investissement		385 758,48 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	49 105,09 €
TOTAL		1 307 112,16 €

IV – Etat de la dette

Au premier janvier 2023, l'encours de la dette (capital restant dû) est de 1 115 976 €.

Le montant de l'annuité sur les emprunts en cours est de 99 132 € en remboursement de capital et 20 966 € en remboursement d'intérêt, soit un total de 120 099 €.

En 2023, un emprunt devra être souscrit afin de finaliser le financement des travaux de rénovation et d'extension de la mairie et de rénovation de la toiture de la Mamisèle.

Un montant prévisionnel de 500 000 € est inscrit sur l'exercice, mais le montant réel emprunté sera fixé en fonction de la trésorerie réelle de la commune, et des décaissements prévisibles au niveau des investissements, ainsi que des montants réels des subventions demandées et de l'autofinancement qui pourra être mobilisé sur l'exercice.